

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4218

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4218**

commission principale : urbanisme

objet : **Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) fait appel à des jeunes étudiants soucieux d'une implication sociale dans la vie de la cité. Devant cette motivation des étudiants, et pour une implication compatible avec les études, l'AFEV a cherché à tisser des liens entre les universités, les étudiants et les territoires.

Ces objectifs ont conduit l'AFEV à développer des actions de mobilisation des étudiants, telles que :

- les plateformes de l'engagement solidaire des étudiants. Il s'agit de mettre en place dans les universités, des espaces d'information et de rencontres dédiés à l'engagement des universités et des étudiants pour des stages à vocations solidaires, projets tuteurés, lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, etc.,

- des modalités d'engagement au service du "pouvoir d'agir" des habitants : accompagnement individualisé des jeunes scolaires sur des objectifs socio éducatifs, volontariat en service civique, interventions dans les collèges, les lycées professionnels ou auprès des missions locales.

L'AFEV s'est engagée dans le "plan d'éducation au développement durable" porté par la Communauté urbaine de Lyon en 2013 au titre de la "mobilité durable". Ce plan a fait l'objet d'une délibération n° 2013-3545 du Conseil de 18 février 2013.

En complément, l'AFEV a engagé la mise en place des dispositifs "Kolocations à projets solidaires (KAPS)". Dans ce cadre, des étudiants accèdent à des logements sociaux en colocation et s'engagent en même temps dans des actions de solidarités et de lien social accompagnés par l'AFEV.

A ce jour, l'AFEV a déjà développé une première action dans ce sens à Villeurbanne en partenariat avec l'office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat et des projets sont en cours d'élaboration à Lyon 8°. L'objectif en 2013 est d'atteindre 3 KAPS (3 colocations d'étudiants) et 14 "Kapseurs" (14 étudiants solidaires). L'objectif visé à l'horizon 2017, est d'atteindre 400 "Kapseurs", en colocation étudiante en logement social.

Le coût total de cette action en 2013 serait de 71 300 €, avec une répartition des financements comme suit :

- Etat :	8 392 €,
- Commune de Villeurbanne :	10 167 €,
- autres Communes :	2 000 €,
- bailleurs sociaux :	10 738 €,
- mécénat :	8 000 €,
- fonds propres AFEV :	7 773 €,
- contribution volontaire en nature :	4 230 €,
- Communauté urbaine :	20 000 €.

La Communauté urbaine de Lyon apporterait une subvention à l'action AFEV à hauteur de 20 000 €, en 2013. Cette action KAPS porte sur l'accompagnement à l'accès au logement en colocation, pour les étudiants souhaitant s'engager socialement dans les territoires.

Le suivi de la convention et du bilan annuel est assuré par un comité de pilotage composé de la Communauté urbaine, des universités, du CROUS, des Communes concernées, des bailleurs sociaux et des représentants de l'association AFEV ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) pour favoriser l'accès au logement en colocation des étudiants souhaitant s'engager dans des actions de solidarité locale au titre de l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association AFEV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P14O0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.